



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS**

En bref...

**SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.fr>**

Numéro 82 du 29 juin 2005

Communiqué CGT

Entrevue entre MM. De Robien et Goulard, les Syndicats et SLR

Lundi 27 juin, Gilles de Robien, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, accompagné de François Goulard, Ministre délégué à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche ont reçu l'ensemble des organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur, ainsi que les représentants du mouvement Sauvons la Recherche et de la Confédération des Jeunes Chercheurs.

Cette première entrevue suite au résultat du référendum et du changement de gouvernement a permis aux organisations syndicales et à SLR de rappeler leur volonté de voir se mettre rapidement en place une Loi d'Orientation et de Programmation qui prenne en compte les revendications exprimées dans le mémorandum pour la recherche et l'enseignement supérieur adressé le 6 juin 2005 au gouvernement, par la majorité des organisations syndicales., ainsi que les conclusions des Etats Généraux de la recherche

Le ministre a confirmé qu'en 2006, la recherche et l'enseignement supérieur bénéficieront de 3000 postes supplémentaires, (2000 pour les universités et 1000 pour les EPST) et d'un milliard de plus, dans le cadre des 6 milliards d'euros affectés de 2005 à 2007. Ce milliard sera ventilé en 240 millions pour l'ANR (l'Agence Nationale de la recherche), 380 millions pour les établissements, dont près de la moitié servira à financer les 3000 postes, et 380 millions de mesures destinées à la recherche privée, principalement sous forme de crédits d'impôts et d'abondement du budget de l'ANVAR.

Ceci confirme les orientations prises par le gouvernement Raffarin : alléger la contribution des entreprises à l'effort de recherche national en distribuant des cadeaux fiscaux, réformer la recherche publique autour de l'ANR, en favorisant le dirigisme, la précarité et la concurrence comme mode d'organisation de la recherche publique et en fragilisant les EPST. L'ANR, dont le budget passera de 350 à 590 millions a déjà reçu des milliers de projets, preuve s'il en est de la réalité des besoins de financements des équipes.

Pour la CGT, répondre à ces besoins est impératif afin de donner des moyens et de meilleures conditions de travail aux personnels de recherche. Ces moyens doivent être en premier lieu assurés par les établissements de recherche et d'enseignement supérieur sur la base d'un financement récurrent majoritaire. L'ANR ne donne aucune de ces garanties ni quantitativement, ni qualitativement.

Les procédures mises en place par l'agence manquent totalement de transparence, favorisant la multiplication des postes précaires et remettant en cause la cohérence des projets scientifiques des laboratoires. Les unités de recherche doivent être financés par des crédits récurrents, alloués dans le cadre des contrats quadriennaux après évaluation de leur projet scientifique.

L'ensemble des syndicats, ainsi que SLR ont signifié aux ministres leur réticence vis à vis de l'ANR et leur opposition totale aux 240 millions d'euros d'accroissement de son budget en 2006. Ils ont demandé le transfert de ces sommes aux organismes et aux universités. Dans un premier temps, les ministres ont argué du fait que l'origine des fonds alloués à l'ANR venait des privatisations en cours, ce qui ne permettrait pas de les transférer dans le budget de l'Etat. Explication surprenante et inacceptable : d'une part, la vente d'action d'EDF, GDF et AREVA démantèle le service public et va servir à fabriquer de la précarité et la flexibilité dans la recherche publique !

Devant l'opposition unanime, Gilles de Robien a convenu de discuter du fonctionnement et des moyens nouveaux de l'ANR, ceux ci pouvant être « *versés aux organismes dans le cadre d'une politique contractuelle renforcée* » Il faudra éclaircir rapidement comment traduire cette formule réellement dans les faits !

Devant la volonté des organisations syndicales et en particulier de la CGT de négocier également sur l'ensemble du dossier et notamment sur tout ce qui concerne l'emploi dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur avec, entre autres revendications :

- **Une forte revalorisation des crédits récurrents des Universités et des EPST pour permettre à leurs laboratoires de fonctionner ;**
- **une programmation pluriannuelle de créations de 5000 emplois permanents par an et le financement de 500 emplois supplémentaires en CDI dans les EPIC,**
- **un plan d'intégration de tous les personnels précaires ;**
- **la reconnaissance de la qualification et des fonctions par un plan de reclassement,**
- **la revalorisation des carrières, notamment de leur début,**
- **le déblocage des carrières par la révision des conditions de promotions internes,**
- **l'augmentation du nombre de doctorants financés par un salaire, avec un cadre juridique garantissant leurs droits sociaux et l'arrêt de la pratique des libéralités,**
- **la revalorisation des allocations de recherche de 15% et leur indexation sur le SMIC,**
- **la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de la Fonction publique,**
- **la réduction programmée du service statutaire d'enseignement à 150 heures pour tous les enseignants-chercheurs afin de développer leur activité de recherche,**
- **la réduction des obligations statutaires d'enseignement pour tous les nouveaux enseignants-chercheurs et pour les actuels ATER et moniteurs,**

Les ministres ont demandé à J.M. Monteil, directeur des enseignements supérieur et à J.J. Gagnepain, directeur de la technologie et président de l'ANR de tenir une semaine complète de réunions de 4 au 8 juillet. Pour la première fois, conséquence de la mobilisation de la communauté scientifique et du résultat du référendum, ces réunions se tiendront en présence des organisations syndicales, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent.

La CGT sera attentive à ce que ces réunions se transforment en véritables négociations, à la fois sur l'ANR et sur l'ensemble des revendications de la recherche et de l'enseignement supérieur sur la base du mémorandum.

La CGT se concertera avec l'ensemble des forces syndicales et SLR pour appeler les personnels de la recherche publique à se mobiliser rapidement, la phase de négociation se terminera par une réunion plénière fin juillet avec les deux ministres.

Paris le 28 juin 2005